



# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

de la commune de :

BERNAC DESSUS

PCS

# ARRETE MUNICIPAL

## n° \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire de la Commune de Bernac dessus

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : *tempête, canicule, orage, (autres risques à préciser)* ;

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Le plan communal de sauvegarde de la Commune de BERNAC DESSUS est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

**Article 2** : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet de (*nom du département*).

**Article 3** : Le plan communale de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 4** : Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Monsieur le Préfet de (*nom du département*) .

**Article 5** : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

**Article 6** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à BERNAC DESSUS, le 05/09/2015

Le Maire

## Mise à jour du PCS

<b>Pages modifiées</b>	<b>Object de la modification</b>	<b>Date</b>
6	Population nécessitant une attention particulière	22/01/2021
9	Organisation du dispositif communal	22/01/2021
11	Organisation alerte	22/01/2021
13	Lieux d'accueil	22/01/2021
14-15	Recensement moyens humain et matériels	22/01/2021
16	Matériel divers	22/01/2021
17	Annuaire crise	22/01/2021
18	Personnel communal	22/01/2021

# SOMMAIRE

## **1 – Identification des risques sur la commune**

**page -05-**

1.1 – Liste des aléas

1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux

- Etablissements sensibles

- Populations nécessitant une attention particulière

- Autres vulnérabilités

## **2 – Organiser la réponse communale**

**page -08-**

2.1 – Modalités d'activation du PCS ( schéma)

2.2 – Organisation du dispositif communal (schéma)

2.3 – Répartition des tâches de l'équipe municipale

2.4 – Organisation de l'alerte

- Liste des contacts pour la préfecture

- Qui alerter : alerte générale – alerte spécifique

2.5 - Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

## **3 - Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés**

**page -14-**

3.1 – Moyens humains

3.2 – Moyens matériels

## **4 -Annexes :**

**page-17-**

4.1 - Annuaire de crise

4.2 - Fiches actions

4.3 - Plans / cartographie

4.4 – Modèles de documents

4.5 – Exercice

# 1 – Identification des risques sur la commune

## 1.1 – Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

### Aléas naturels :

- .Inondations de plaine
- .Ruissellement et coulée de boue
- .Tremblement de terre
- .Tempête

### Aléas technologiques :

- .Pollution des cours d'eau
- .Risques de transport de matières dangereuses
- .Risque nucléaire

## 1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeux

- 👉 Nombre d'habitants de la commune : 290 habitants
- 👉 Nombre d'habitants par hameau / lieu-dit :
  - 1-Le village : 262
  - 2-Le hameau de l'Arrêt : 43

Établissements sensibles				
Désignation	Nom responsable	☎		Obs.
		Prof.	Dom.	
Néant				

## Population nécessitant une attention particulière

### Personnes handicapées (malentendants, non-voyants, à mobilité réduite,...)

Nom	adresse			Personne à prévenir	Obs.
DUPOUT Léonie	31 cami de la Serre	05 62 45 91 09		DUPOUT Michel	
CARMOUZE Aurélie	30 cami de la Serre			CARMOUZE Yves	
CABANNES Thérèse	10 cami de la Serre			LARDIES Louis	
CLAVERIE Georgette	4 cami de la Moulière	05 62 45 91 70		COURTADE Gérard	
DUBARRY Jean Marie	12 cami de Bareilles	05 62 45 95 99		DUBARRY Yves	
DANEHIL Lucienne					
LASSERRE Hélène	6 cami de St Roch	05 62 45 90 49		DANEHIL Maïté	
LOGER Colette	7 Rue des Pyrénées				
MICHEL Jean Claude	4 bis impasse du Montaigu			MICHEL Michelle	

### Personnes sous assistance médicale ou bénéficiaires de soins

Nom	adresse			Personne à prévenir	Obs.
DUPOUT Léonie	31 cami de la Serre	05 62 45 91 09		DUPOUT Michel	
GLOCKSHUBER	2 impasse du Montaigu				

### Personnes isolées et/ou sans moyens de locomotion

Nom	adresse			Personne à prévenir	Obs.
Néant					

### Autres cas

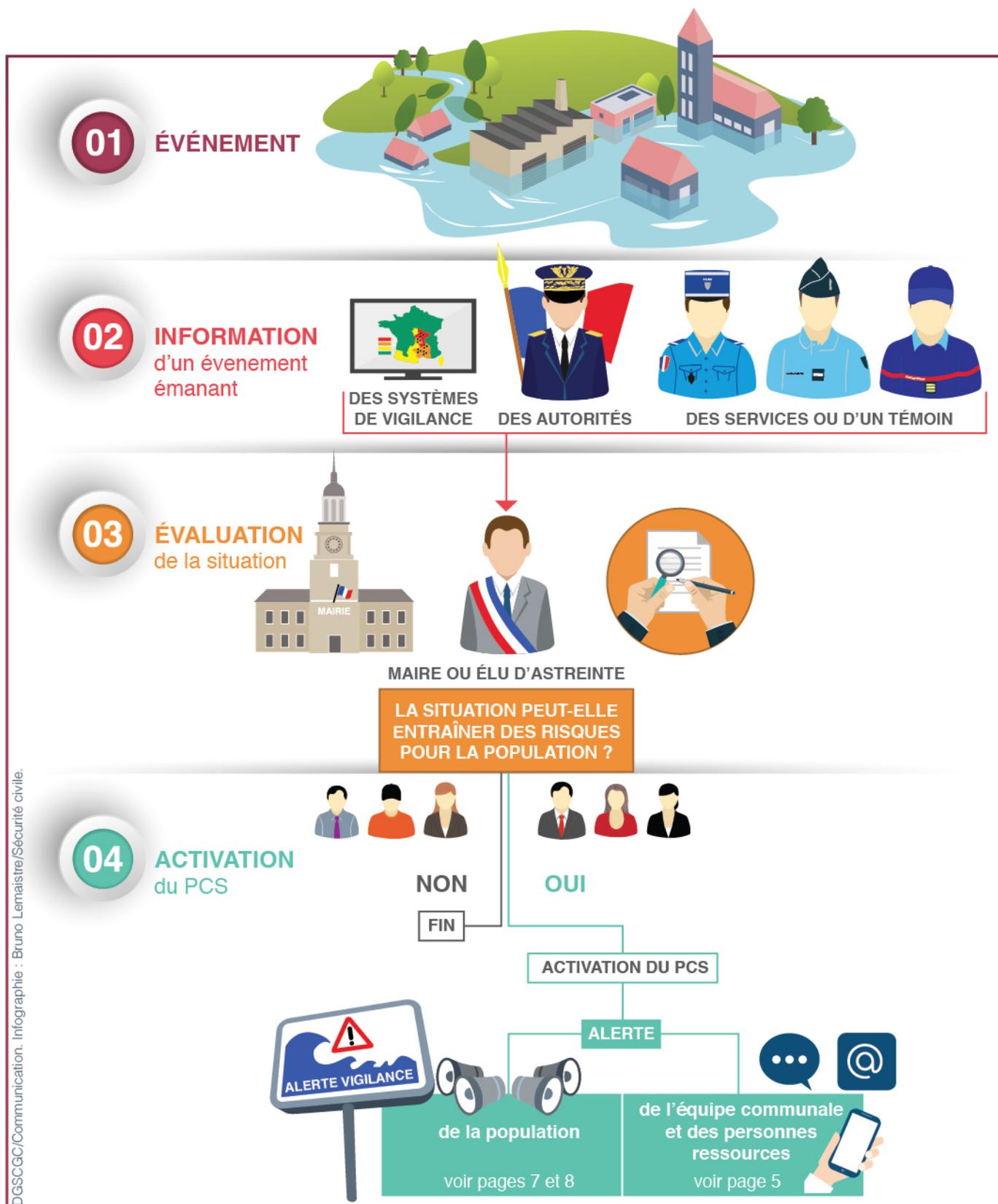
Nom	adresse			Personne à prévenir	Obs.
Néant					

**Autres vulnérabilités**

Désignation	adresse	Nom du responsable			Obs.
				@	
Néant					

# 2 – Organiser la réponse communale

## 2.1 – Modalités d'activation du PCS



## 2.2 – Organisation du dispositif communal

	<b>Le maire : Directeur des Opérations de Secours</b> Monsieur CAZEDEBAT      ☎: 0562459589 📱 : 0685596192
	<b>1<sup>er</sup> adjoint : Monsieur CAUSSADE</b> ☎: 0562459078 📱 : 0671724877



### Coordination des moyens et des actions

Titulaire : monsieur CAUSSADE.

Suppléant 1 : monsieur BOUCHARA

☎: 0632844719

📱 :

☎: 0562459039

📱 : 0632844719

Suppléant 2 : Mme CARBALLEDA

**Localisation de la cellule de crise : Mairie (PCC\*)**

☎: 05 62 45 91 03    ☎: \_\_\_\_\_    ☎: \_\_\_\_\_

@ : mairie.bernac-dessus@orange.fr

\* Poste de Commandement Communal



### Equipes terrain

Responsable **alerte** : CAZEDEBAT Joël

☎: 0562459589    📱 : 0685596192

Suppléant alerte : CAUSSADE André

☎: 0562459078    📱 : 0671724877

Responsable **soutien** : Didier MORLAS

☎: 0562459589    📱 : 685596192

Suppléant soutien : BELOT-ARNAUD

Responsable **logistique** : CARMOUZE Hervé    📱 0623243790

Suppléant logistique : BARRET    📱 0676739669

## 2.3 – Répartition des missions de l'équipe municipale

Fiche Maire – Direction des Opérations de Secours	Page 20
---	---------

Fiche Coordinateur des moyens et des actions	Page 20
--	---------

Fiche Alerte de la population	Page 21
-------------------------------	---------

Fiche Soutien des populations	Page 21
-------------------------------	---------

Fiche Responsable logistique	Page 22
------------------------------	---------

Fiche secrétariat	Page 22
-------------------	---------

## 2.4 – Organisation de l'alerte

### Liste des contacts pour la préfecture

Nom – prénom du destinataire

 Prof.	 Dom.		@
1 CAZEDEBAT Joël			
Maire	<b>0562459589</b>	<b>0685596192</b>	
2-			
1 <sup>er</sup> adjoint			
CAUSSADE André	<b>0562459078</b>	<b>0671724877</b>	
2 <sup>ème</sup> adjoint			
BOUCHARA Joseph			
		<b>0632844719</b>	

### Qui alerter

Le maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation. L'alerte peut concerner, selon le risque :

-  **toute la population** : tempête, canicule, nuage toxique,...
-  **une partie de la population** : inondation, incendie, explosion,...

### Alerte générale

Moyens	Lieu	Obs.
Tocsin	Eglise	

Personne relais : CAZEDEBAT  :  :	_ Village	Liste de contact
Personne relais : CARMOUZE  :  :	L'Arret _	Liste de contact
Personne relais : _ _ _ _ _  :  :	Quartier / hameau _ _ _ _ _	Liste de contact

Personne relais : _____  :  :	Quartier / hameau _____	Liste de contact
---	----------------------------	------------------

Alerte spécifique			
Types de risque	Moyens	Obs.	
Inondation du cours d'eau :	Personne relais : DOMECC Bernard  :  :	Liste des rues concernées : Rue de l'Alaric Cami de la Moulière Cami de Barreille Cami de la Coste	
Evénement usine PPI : Néant	Sirène : Personne relais : _____  :  : Véhicule avec haut parleur		Liste des rues concernées
Evénement .....	   		

## 2.5 – Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

- La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée par le **responsable soutien des populations** (fiche reflexe – annexe n°.... )

## Lieux d'accueil de la population

Type de bâtiment / adresse	Nom du responsable	Surface ou capacité	Fonctions possibles			
	☎ / 📱		Accueil	Couchage	Restauration	Equipements
Salle des Fêtes	CAZEDEBAT Joël	150 Personnes	oui	oui	non	
Eglise village	CARMOUZE Etienne	100 personnes	oui	oui	non	
Eglise l'Arrêt	CARMOUZE Hervé	50 personnes	oui	oui	non	

## Matériels à prévoir

Désignation	Lieux de stockage	Personnes à contacter	Obs.
Néant			

## Personnes ressources pour armer un centre d'accueil et de regroupement

Nom	☎:	📱:	Obs.
BOUCHARA Joseph		0632844719	
CARMOUZE Hervé		0623243790	

## 3 – Recensement des moyens

### 3.1 – Moyens humains

Professions médicales			
Nom	adresse	☎ : ☎ :	Domaine de compétence
DUBARRY Anne Marie	Cami deths Carreys	06 99 83 05 43	Infirmière
MORLAS Régine	3 Cami deths Carreys	05 62 45 12 60	Vétérinaire
NIQUET véronique	18 Cami de la Serre	05 62 45 99 03	Infirmière

Personnes parlant une langue étrangère / interprétariat			
Langue	nom	adresse	☎ : ☎ :
Espagnol	CARBALLEDA	rue de l'Alaric	061269667
Anglais	CAZEDEBAT Joël	24 rue de l'Alaric	05 62 45 95 89 06 85 59 61 92

Responsables d'association			
Type d'association	nom	adresse	☎ : ☎ :
Troisième age	Joyeux Lurons	31 rue de l'Alaric	0562453206
Club de vélo	Cyclo Roue libre	1 Eth Trey	
Association de chasse	Diane de l'Alaric		0623243790

Personnes ressources			
Nom	adresse	☎ : ☎ :	Compétences particulières
Néant			

### 3.2 – Moyens matériels

#### Véhicules

##### • Détenus par la commune

Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	 /  responsable	Obs.
Tracteur		1	Atelier communal Cami de la Coste	BOUCHARA 0632844719	

##### • Détenus par un particulier

Type de véhicule	Immatriculation	Nbre de places	Adresse de remisage	 /  responsable / propriétaire	Obs.
Tracteur		1	3 rue de l'Alaric	ABADIE Michel : 0562459307	
Tracteur		1	21 rue de l'Alaric	CARMOUZE Etienne : 0562459080	
Tracteur		1	32 rue de l'Alaric	CARMOUZE Gérard : 0562459120	
Tracteur			8 cami de Bareilles	NOGUES René : 0562459182	
Tracteur			4 cami de la Moulière	COURTADE Gérard : 0562459170	
Tracteur			5 cami de la Barthe	SIDOU Roland : 0562459555	
Tracteur			39 cami de la Serre	CAZERES Stéphane :0562459139	
Tracteur			Cami de la serre	CARMOUZE Patrice : 0562451498	
Tracteur			Cami de la serre	CARMOUZE Hervé : 0562451498	
Pelle mécanique			Cami de la serre	CARMOUZE Patrice : 0562451498	

## Matériels divers

### • Détenus par la commune

Type de matériel	Nbre	Localisation	 /  responsable / propriétaire	Obs.
Remorque	1	Atelier communal	BOUCHARA Joseph <b>0632844719</b>	
Débroussailleuse	1	Atelier communal	BOUCHARA Joseph <b>0632844719</b>	
Bénétte	1	Atelier communal	BOUCHARA Joseph <b>0632844719</b>	
Tronçonneuse	1	Atelier communal	BOUCHARA Joseph <b>0632844719</b>	

### • Détenus par un particulier

Type de matériel	Nbre	Localisation	 /  responsable / propriétaire	Obs.
Tronçonneuse	1	21 rue de l'Alaric	CARMOUZE Etienne : 0562459080	
Tronçonneuse	1	5 cami de la Barthe	SIDOU Roland : 0562459555	
Tronçonneuse	1	Cami de la serre	CARMOUZE Patrice : 0562451498	
Chalumeau	1	Chemin de la Redoue	LAC-BOURDETTE Didier : 0613506330	
Chalumeau	1		DUCAMP	
Echelle	1	21 rue de l'Alaric	CARMOUZE Etienne : 0562459080	
Echelle	1	32 rue de l'Alaric	CARMOUZE Gérard : 0562459120	
Echelle	1	4 cami de la Moulière	COURTADE Gérard : 0562459170	
Echelle	1	5 cami de la Barthe	SIDOU Roland : 0562459555	
Echelle	1	39 cami de la Serre	CAZERES Stéphane :0562459139	
Echelle	1	20 cami de la Serre	ARBERET Christophe : 0562459096	
			CONCEPT TUYAUTERIE	
Pompe à eau	1	3 rue de l'Alaric	ABADIE Michel : 0562459307	
Pompe à eau	1	24 rue de l'Alaric	CAZEDEBAT Joël 0562459589	
Pompe à eau	1	10 rue de l'Alaric	CAUSSADE André : 0562459078	
Pompe à eau	1	39 cami de la Serre	CAZERES Stéphane :0562459139	
Véhicule tout terrain	1	9 cami de la Coste	DOMEC Bernard	
Véhicule tout terrain	1	Cami de la serre	CARMOUZE Patrice : 0562451498	
Véhicule tout terrain	1	Cami de la serre	CARMOUZE Hervé : <b>0623243790</b>	

## 4 – Annexes

### 4.1 – Annuaire de crise

Autorités			
Qualité	Nom	 / 	Obs.
Préfet		05 62 56 65 65	
Sous préfet			
Président du conseil général	Michel Pelieu	05 62 56 78 65	
Maire commune BERNAC DESSUS	CAZEDEBAT	0562459589/0685596192	
Maire commune BERNAC DEBAT	SOULIE Anne	0607149241	
Maire commune VIELLE ADOUR	DANOS	0663306908	
Maire commune ARCIZAC ADOUR	CASTERAN Louis	0675363532	

Membres du conseil municipal			
Nom	 /  prof.	 /  dom.	Obs.
CAZEDEBAT		0562459589/0685596192	
CAUSSADE		0562459078/0671724877	
BOUCHARA		0562459039/0632844719	
CARBALLEDA Rachel		0612696670	
CARMOUZE Hervé		0623243790	
DUBARRY		0562459062/0670560757	
DANNEHILL		0562459165	
MORLAS Didier		0647493489	
BARRET Marie Pierre		0676739669	
RIGOLLET Yann		0674673078	

## Personnels administratifs et techniques de la commune

Nom	 /  prof.	 /  dom.	Obs.
CAPGRAS		0695820672	Secrétaire
CABANNES		0631701924	Agent d'entretien
DUFOURCET		0642889475	Agent d'entretien

## Annuaire des services

Services	 heures ouvrables	 /  astreinte	Obs.
Préfecture : <ul style="list-style-type: none"> <li>• cabinet</li> <li>• SIDPC</li> <li>•</li> </ul>	0 5 62 56 65 65		
Sapeurs-pompiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>• centre de secours</li> <li>• CODIS</li> </ul>	18 0562381818		
Police / Gendarmerie : <ul style="list-style-type: none"> <li>• commissariat</li> <li>• brigade</li> </ul>	<b>05 62 44 31 31</b> <b>05 62 44 55 00</b>		
SAMU	15		
Direction départementale des territoires (DDT)	<b>05 62 56 65 65</b>		
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	<b>05 61 58 50 00</b>		
Agence régionale de la santé (ARS)	05 34 30 24 00		
Conseil général : <ul style="list-style-type: none"> <li>• cabinet</li> <li>• direction des routes</li> <li>•</li> </ul>	0562567865 0562377575		
Service de prévision des crues			

## Opérateurs

Nom	 /  prof.	 /  astreinte	Obs.
Electricité : GRDF • X. Laporte	05 62 44 48 83 06 72 08 07 64		
Gaz : GDF • •	05 62 44 48 59 06 27 28 62 39		
Distributeur eau potable VEOLIA	0562563615		
Réseau assainissement			
Ramassage ordures VEOLIA M. Noguere	06 18 95 25 40		
Transport collectif			
Exploitant éoliennes			
Eclairage public : SDE M. Cieutat	05 62 93 20 06 06 81 98 34 60		

## Divers

Nom	 /  prof.	 /  astreinte	Obs.
Ambulance privée / Néant			
Société BTP : Néant			
Société élavage : Néant			

## Lieux publics

Nom	 /  prof.	 /  astreinte	Obs.
Ecole : M. GOUZE	05 62 45 97 40		
Gymnase : Néant			
Piscine : Néant			
Collège : Néant			
Salle polyvalente	0562459103		

## 4.2– Fiches réflexe

### Fiche Maire – Directeur des Opérations de Secours

- Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du préfet
- Dirige les actions de son équipe municipale
- Décide des actions à mener
- Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS)
- S'assure que l'ensemble de la population concernée soit bien alertée
- Communique avec la population et les médias
- Renseigne les autorités
- Mobilise les moyens publics et privés, si nécessaire par voie de réquisition
- Prend les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté
- ...

### Fiche Coordinateur des moyens et des actions

- S'assure de la mise en place du dispositif
- est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises
- Anime la cellule de crise communale (PCC)
- Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain
- Centralise les compte-rendu et les demandes provenant du terrain
- Elabore le point de situation
- Fait remonter les informations à la préfecture ( ou COD si activé)
- Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction
- ...

## Fiche Responsable Alerte de la population

- Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées
- En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation
- ...

## Fiche Responsable Soutien des populations

- Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement
- Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture du ou des centres et des difficultés rencontrées
- Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe
- Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement
- Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres
- Evalue le nombre de repas à distribuer et en fait la demande à la cellule de crise communale
- ...

## Fiche Responsable Logistique

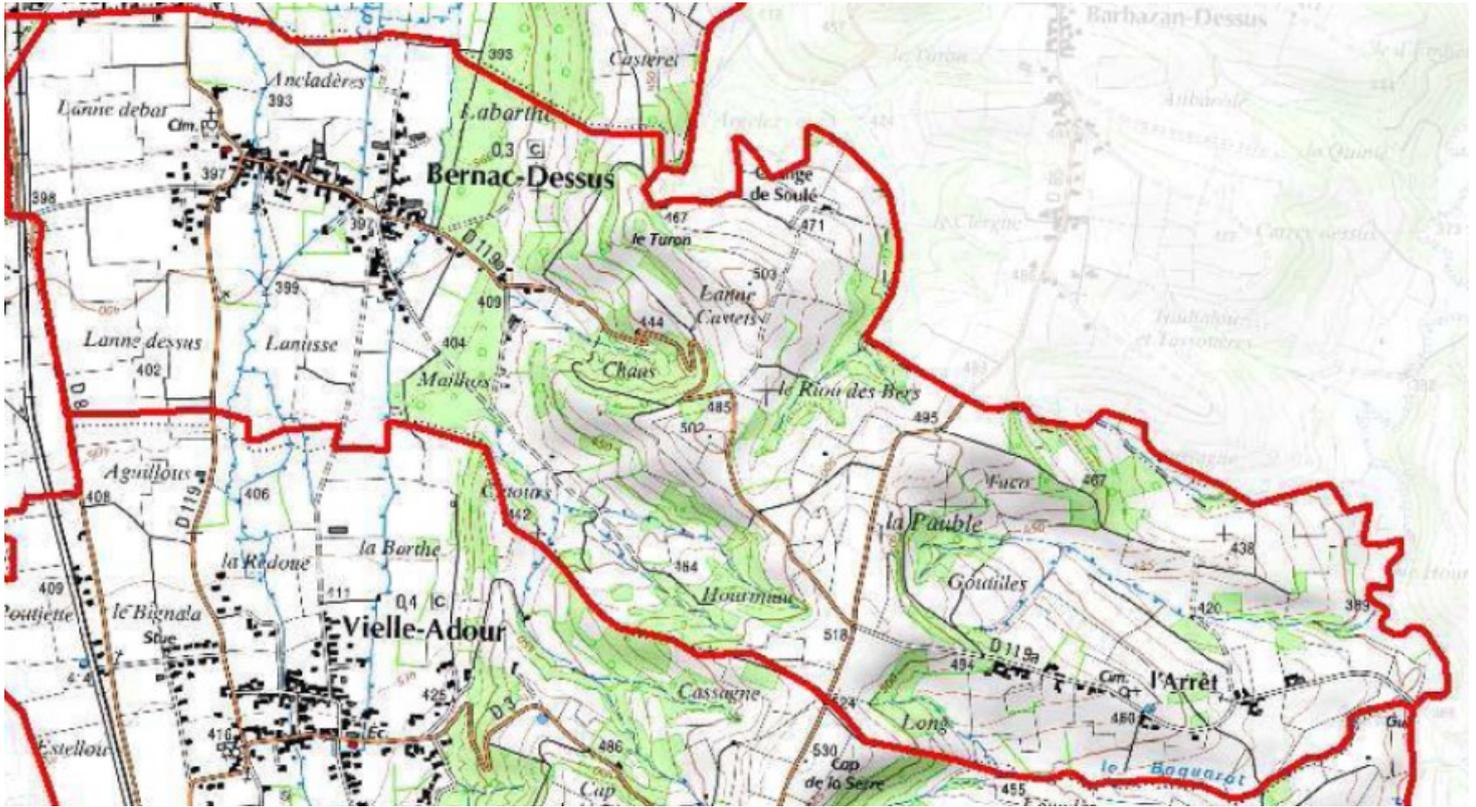
- Met à disposition du DOS et du coordinateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions
- Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels
- Prend contact avec les détenteurs / propriétaires pour honorer les demandes
- Fait acheminer le matériel
- En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés
- Ferme les voies et met en place les déviations
- ...

## Fiche secrétariat

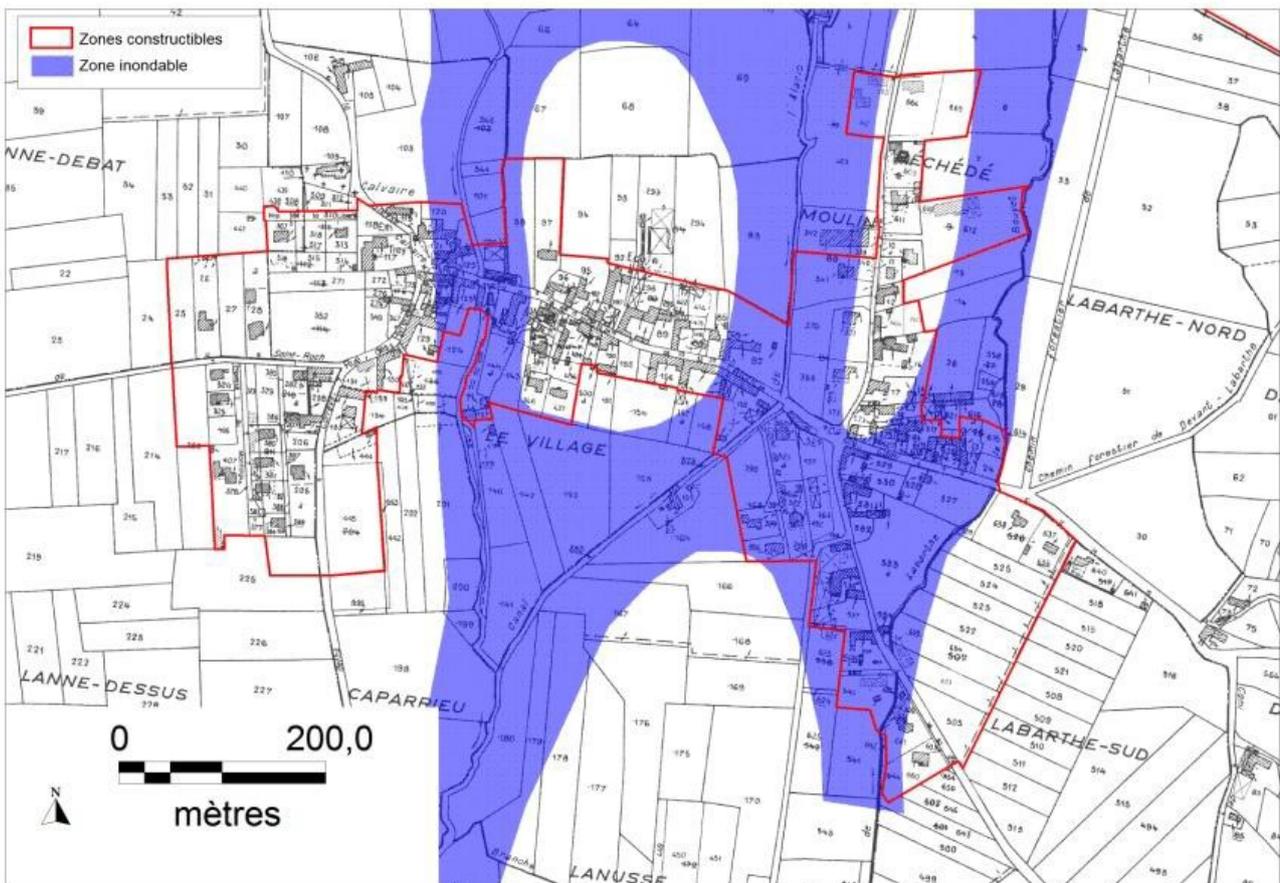
- Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource
- Prépare la cellule de crise ( matériel de bureau – postes téléphoniques - ...)
- Assure l'accueil téléphonique
- Ouvre dès le début de la crise ou de l'événement la main courante (modèle en annexe )
- Assiste le coordinateur des moyens et des actions
- ...

### 4-3 Plans / cartographie

Plan de la commune :



Zones à risque :



## 4.4 – Modèles de documents

### ■ Arrêté de réquisition



Le maire de la commune de .....

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant : (*l'événement*).....  
.....survenu le ..... à .....heures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.

Vu l'urgence : à *explicitier le plus possible*.....,

#### Arrête :

**Article 1er** : L'entreprise .....est réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (*préciser la nature, le lieu de la prestation...*) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.

**Article 2** : *préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.*

**Article 3** : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au ... / pour (*X heures, voire jours.*)

**Article 4** : [*le requis*] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

**Article 5** : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

**Article 6** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

**Article 7** : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[ requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet.

**Article 8 (exécution)** : Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à .....le ...../...../.....

Le maire,

## ■ Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale



Le Maire de .....

**Vu** les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Voirie Routière,

**Vu** ..... survenu le.....  
.....

Considérant que ..... constitue un danger pour la  
sécurité publique ;

### **ARRETE**

**Article 1er** : L'accès à la voie communale n°..... est interdit jusqu'à nouvel ordre.

**Article 2** : Les riverains de la voie devront laisser leur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accès à la portion de voie endommagée.

**Article 3** : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un exemplaire sera remis à chacune des personnes directement concernées (riverains de la voie).

**Article 4** : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Préfet du Département
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Président du Conseil Général
- Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours

Pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Fait à....., le.....

Le Maire

 **Main courante**

<b>Heure</b>	<b>Origine de la demande / message</b>	<b>Demande / message</b>	<b>Suite donnée</b>	<b>Heure</b>	<b>Observation</b>

## 4.5 – Exercices

<b>Historique des exercices</b>		
Date	Thème de l'exercice	Observation